

LPS® All-Purpose Anti-Seize

ITW Permatex

Référence: 04108, 04110

Numéro de version: 1.6

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: 05/01/2026

Date de révision: 12/03/2026

Date d'impression: 12/03/2026

S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	LPS® All-Purpose Anti-Seize
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Pour usage industriel uniquement. Utiliser selon les instructions du fabricant.
--------------------------------------	--

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	ITW Permatex	ITW PRO BRANDS. -GA
Adresse	2360 Bristol Circle, Ste 101 Oakville, ON L6H 6M5 Canada	4647 Hugh Howell Rd. Tucker, GA United States
Téléphone	1-800-241-8334	770-243-8800
Télécopieur	1-800-543-1563	Pas Disponible
Site Web	www.itwprobrands.com	www.itwprobrands.com
Courriel	lpssds@itwprobrands.com	lpssds@itwprobrands.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	Dykem/Dymon/Scrubs = Call InfoTrac For_LPS & Other Brands = Call Chemtrec	Dykem/Dymon/Scrubs = Call InfoTrac For_LPS & Other Brands = Call Chemtrec
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-352-323-3500 (InfoTrac) +001 703-527-3887 (Chemtrec)	1-800-535-5053 (InfoTrac Inside US) 1-800-424-9300 (Chemtrec Inside US)
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-424-9300 (inside U.S.)	1-352-323-3500 (InfoTrac Outside US) +001 703-527-3887 (Chemtrec Outside US)

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification	Non dangereux
----------------	---------------

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Non applicable
Mention d'avertissement	Non applicable

Déclaration(s) sur les risques

Non applicable

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

Non applicable

Déclarations de sécurité : Réponse

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Stockage

Non applicable

Déclarations de sécurité : Élimination

Non applicable

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	% [poids]	Nom
14807-96-6	7.12-12.816	talc- (Mg3H2(SiO3)4)

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▸ Rincez la région touchée à l'eau. ▸ Si l'irritation persiste, consultez un médecin. ▸ Seule une personne qualifiée peut retirer les lentilles cornéennes après une blessure de l'œil.
Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau : ▸ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). ▸ Consultez un médecin s'il y a une irritation.
Inhalation	▸ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : se déplacer dans un endroit bien aéré. ▸ En général, aucune autre mesure n'est requise.
Ingestion	▸ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▸ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre antipoisons ou un médecin.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée – en cas de feux majeurs uniquement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
------------------------	------------

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Porter un appareil respiratoire ainsi que des gants de protection. ▸ Prévenir par tous les moyens l'entrée des éclaboussures dans les drains et les voies d'eau. ▸ Utiliser de l'eau pulvérisée sous forme de jet fin pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▸ NE PAS approcher des contenants soupçonnés d'être chauds. ▸ Refroidir les contenants exposés au feu avec des jets d'eau depuis un endroit protégé. ▸ Si possible en toute sécurité, retirer les contenants de la trajectoire du feu. ▸ L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage.
Risque d'incendie/explosion	Combustible : brûlera s'il est allumé. dioxyde de silicium (SiO ₂)

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	▸ Nettoyer immédiatement les éclaboussures. ▸ Éviter un contact avec la peau et les yeux. ▸ Porter des lunettes de sécurité et des gants imperméables. ▸ Aspirer ou retirer avec une pelle. ▸ Placer le produit répandu dans un contenant propre, étiqueté, sec et avec un système de fermeture.
Éclaboussures majeures	▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières. ▸ Empêcher les éclaboussures de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. ▸ Balayer et retirer avec une pelle. Récupérer le produit autant que possible. ▸ Mettre les résidus dans des sacs étiquetés ou d'autres contenants pour traitement. ▸ Si une contamination des égouts ou des cours d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre	▶ Limiter tout contact personnel inutile. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition. ▶ Utiliser dans un endroit bien ventilé. ▶ Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles. ▶ Lors de la manipulation, ne pas manger, boire ou fumer. ▶ Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Éviter d'endommager physiquement les contenants. ▶ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après manipulation. ▶ Les vêtements de travail devraient être lavés séparément. ▶ Utiliser les bonnes pratiques professionnelles de travail. ▶ Observer les recommandations de stockage et de manutention du fabricant contenues dans cette fiche. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement vérifiée par rapport aux normes d'exposition établies pour s'assurer que des conditions de travail sécuritaires sont maintenues.
Autres données	▶ Conserver dans des contenants d'origine. ▶ Garder les contenants bien scellés. ▶ Conserver dans un endroit frais, sec et protégé des conditions environnementales extrêmes. ▶ Entreposer à l'écart des matières incompatibles et des contenants renfermant des aliments. ▶ Protéger les contenants contre les dommages physiques et vérifier régulièrement les fuites. Observer les recommandations de stockage et de manutention du fabricant contenues dans cette fiche. Pour des quantités importantes : ▶ Tenir compte de l'entreposage dans des zones endiguées – s'assurer que les zones de stockage sont isolées des sources d'eau communautaires (y compris les eaux pluviales, les eaux souterraines, les lacs et les cours d'eau). ▶ Veiller à ce que tout déversement accidentel dans l'air ou l'eau fasse l'objet d'un plan de gestion des urgences; cela peut nécessiter une consultation avec les autorités locales.

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	Boîte métallique doublée, seau / boîte métallique doublée. Tonneau en polyliner. Emballage tel que recommandé par le fabricant. Vérifiez que tous les contenants sont clairement étiquetés et exempts de fuites.
Incompatibilité d'entreposage	Inconnu.



X — Ne doivent pas être entreposés ensemble
0 — Peuvent être entreposés ensemble en suivant des mesures spécifiques
+ — Peuvent être entreposés ensemble

Note : En fonction d'autres facteurs de risque, l'évaluation de la compatibilité basée sur le tableau ci-dessus peut ne pas être pertinente pour les situations d'entreposage, en particulier lorsque de grands volumes de marchandises dangereuses sont entreposés et manipulés. Il convient de se référer aux fiches de données de sécurité de chaque substance ou article et d'évaluer les risques en conséquence.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc, (respirable fraction++)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Manitoba - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Pas Disponible	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pulm fibrosis; pulm func
Canada — Manitoba - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Use Asbestos TLV®
Canada — Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc - Containing asbestos fibers	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Use Asbestos TLV®
Canada — Île-du-Prince-Édouard - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc - Containing no asbestos fibers	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pulm fibrosis; pulm func
Canada — Colombie-Britannique - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc - Containing no asbestos fibres, Respirable	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(E) - the value is for particulate matter containing no asbestos and less than 1% crystalline silica.
Canada — Colombie-Britannique - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc - Containing asbestos fibres	0.1 f/cc	Pas Disponible	Pas Disponible	(K) - should not exceed 2 mg/m3 respirable particulate.
Canada — Ontario - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc, containing no asbestos (Respirable fraction)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
						cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency. (E) The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 per cent crystalline silica.
Canada — Ontario - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc, containing no asbestos	2 f/cc	Pas Disponible	Pas Disponible	(K) Should not exceed 2 mg/m3respirable particulate mass.
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc (fraction respirable)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Soapstone: Total (no asbestos and less than 1% crystalline silica)	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc: Respirable particulate containing no asbestos fibres	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Alberta - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Soapstone: Respirable	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc, (respirable fraction)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc, fibrous (note 4)	1 f/cc	Pas Disponible	Pas Disponible	C1: carcinogenic effect detected in humans EM: A substance to which exposure must be reduced to a minimum Note 4: Permissible exposure values in number of respirable fibres per cm3
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc, non fibrous - Respirable dust	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: The standard corresponds to dust containing no asbestos and the percentage in crystalline silica is less than 1%.
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc (non-fibreux) - la poussière respirable	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc (fibreux) (note 4)	1 f/cc	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 4: Valeurs d'exposition admissibles en nombre de fibres respirables par cm3. C1: un effet cancérogène démontré chez l'humain EM: une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc - Containing asbestos fibers	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	Use asbestos TLV, not to exceed stated ceiling. TLV Basis/Critical Effect(s): asbestosis; cancer
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Soapstone	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation. Particulate matter containing no asbestos and < 1% crystalline silica.
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Soapstone	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation. Particulate matter containing no asbestos and < 1% crystalline silica.
Canada — Nouvelle-Écosse - Limites d'exposition professionnelle	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc - Containing no asbestos fibers	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses « d'échappement » variées qui, à leur tour, déterminent la « vitesse de capture » de l'air frais nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.	
	Type de contaminant:	Vitesse de l'air :
	Jets directs, pulvérisations de peinture dans de petites cabines, remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gaz (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 pi/min)
	Frottements, explosion abrasive, polissage en tonneau, meules à haute vitesse, poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2,5-10 m/s (500-2000 pi/min)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :	
Valeur basse de l'intervalle		Valeur haute de l'intervalle
1 : Courants d'air minimaux dans la pièce ou favorables à la capture		1 : Courants d'air perturbant la pièce
2 : Contaminants à forte toxicité ou valeurs nocives seulement		2 : Contaminants à faible toxicité
3 : Production intermittente, faible		3 : Forte production, usage intensif

	4 : Large hotte ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite hotte de contrôle uniquement
	Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec l'augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en fonction de la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être d'au moins 4-10 m/s (800-2000 pi/min) pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir situé à 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui causent des pertes de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lors de l'installation ou de l'utilisation des systèmes d'extraction.	
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle		
Protection des yeux/du visage	Pas d'équipement spécial pour exposition mineure, c'est-à-dire pour la manipulation de petites quantités. AUTRES: Pour les expositions potentiellement modérées: Lunettes de sécurité avec des boucliers latéraux.	
Protection de la peau	Voir protection des mains ci-dessous	
Protection des mains/pieds	Aucun équipement spécial n'est nécessaire pour manipuler de petites quantités. AUTRES: Pour les expositions potentiellement modérées ou lourdes: Portez des gants de protection généraux, par exemple. gants en caoutchouc légers. Pour les expositions potentiellement lourdes: Portez des gants de protection chimique, par exemple. PVC. et les chaussures de sécurité.	
Protection corporelle	Voir autre protection ci-dessous	
Autres protections	Aucun équipement spécial n'est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. SINON : ▸ Protections. ▸ Crème écran. ▸ Unité de nettoyage pour les yeux.	

Protection respiratoire
Filtre à particules d'une capacité suffisante. (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:001, ANSI Z88 ou équivalent national)

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Couleur	sombre		
État physique	solide	Densité relative (eau = 1)	1.12
odeur	légère	Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil de perception des odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-inflammation (°C)	Pas Disponible
pH (tel que fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non applicable	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	Pas Disponible	Poids moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	221	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Non applicable	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)	Non applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (% vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils %	Pas Disponible
Chaleur de combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7
Conditions à éviter	Voir Section 7

Matières incompatibles	Voir Section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) Lésions oculaires graves / irritation	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT – exposition unique	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) Risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhaler	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiés par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.
Ingestion	Le produit N'A PAS ÉTÉ classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme « nocif par ingestion ». Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.
Yeux	Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des larmes ou des rougeurs de la conjonctive (comme pour des brûlures dues au vent). De petits dommages abrasifs peuvent également survenir. Le produit peut engendrer des irritations dues à la présence d'un corps étranger chez certains individus.
Chronique	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue pour produire des effets négatifs chroniques sur la santé (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

LPS® All-Purpose Anti-Seize	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
talc- (Mg3H2(SiO3)4)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (Rat) DL50 : >2000 mg/kg ^[1]	peau (Humain): 300ug/3D (intermittent) - bénin
	Inhalation (Rat) CL50; >2.1 mg/l4h ^[1]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral (Rat) DL50; >5000 mg/kg ^[1]	Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]

Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques
----------	---

Toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✗	Reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT – exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénicité	✗	Risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité

LPS® All-Purpose Anti-Seize	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

talc- (Mg3H2(SiO3)4)	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	720h	Les algues ou autres plantes aquatiques	918.089mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	7202.7mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	89581.016mg/l	2
Légende: <i>Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i>					

Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence : eau/sol	Persistence : air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / de l'emballage	▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement approprié ou aucune installation d'élimination n'a été identifiée. ▶ Éliminer par : incinération dans un appareil approuvé (après ajout d'un mélange avec un produit de combustion approprié). ▶ Décontaminer les contenants vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les contenants soient propres et détruits.
---	---

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport par voie terrestre (TMD) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Grouper
talc- (Mg3H2(SiO3)4)	Non applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
talc- (Mg3H2(SiO3)4)	Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

talc- (Mg3H2(SiO3)4) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
- Canada — Liste des substances domestiques (LSD)
- Canada — Service d'indexation toxicologique - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT GHS
- Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List
- International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs
- International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Group 2A: Probably carcinogenic to humans
- International WHO List of Proposed Occupational Exposure Limit (OEL) Values for Manufactured Nanomaterials (MNMS)

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (talc- (Mg3H2(SiO3)4))
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (talc- (Mg3H2(SiO3)4))
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA
Taïwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restreintes)	Non (talc- (Mg3H2(SiO3)4))
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	12/03/2026
Date initiale	05/01/2026

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.